



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES FORMATIONS DE L'ÉCOLE DE LA VOIX DE CREST JAZZ

I. Mentions légales

Coordonnées du siège social : 28 cours Joubernon - 26400 CREST
09 51 20 57 02
contact@crestjazz.com
Siret : 34866669400032
APE : 9002 Z
Organisme de formation enregistré sous le N°82260211626

II. Conditions générales de vente

1. Désignation

L'École de la voix du Crest Jazz conçoit, élabore et dispense des formations professionnelles de Jazz Vocal à Crest dans la Drôme.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'École de la voix du Crest Jazz pour le compte du Stagiaire.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Stagiaire aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Stagiaire.

3. Conditions financières, règlement et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et TTC. Les stages de l'École de la voix du Crest Jazz sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts.

Le montant de l'inscription à l'année devra être réglé au plus tard 7 jours après le 1er cours suivi (dans la limite des places disponibles). Règlement par chèque à l'ordre du Crest Jazz, virement ou espèces.

L'association Crest Jazz aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Stagiaire sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'association Crest Jazz.

En cas de financement par l'AFDAS, par Pôle emploi ou par un autre tiers financeur, il appartient au Stagiaire d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être



communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Stagiaire renvoie dûment renseigné, daté, tamponné, signé, et revêtu de la mention « Bon pour accord » à l'association Crest Jazz. En cas de prise en charge partielle par l'AFDAS, par Pôle emploi ou par un autre tiers financeur, la différence sera directement facturée par l'association Crest Jazz au Stagiaire. Si l'accord de prise en charge du Stagiaire ne parvient pas à l'association Crest Jazz un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'association Crest Jazz se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais au Stagiaire.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

4. Dédit d'un·e participant·e

En cas de dédit signifié par courrier recommandé avec accusé de réception par le Stagiaire à l'association Crest Jazz au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'association Crest Jazz offre au Stagiaire la possibilité de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'association Crest Jazz et après accord éventuel du tiers financeur.

Délai de rétractation : 7 jours après le premier cours suivi

En cas de cessation en cours de d'année :

- Du fait de l'organisme de formation : remboursement au prorata du temps effectué
- Du fait de l'élève : la formation n'est pas remboursée (sauf délai de rétractation).

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Valence sera le seul compétent pour régler le litige.

En cas d'absence en formation, la facturation de l'association Crest Jazz distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Les sommes ne pouvant faire l'objet d'une demande de prise en charge par l'AFDAS, par Pôle Emploi ou par un tiers financeur seront à la charge directe du Stagiaire.

5. Annulation par l'association Crest Jazz

En cas de force majeure obligeant l'association Crest Jazz à annuler ses prestations, l'association Crest Jazz ne pourra être tenue pour responsable. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'association Crest Jazz, les désastres naturels, les incendies, la réglementation sanitaire échappant au contrôle raisonnable de l'association Crest Jazz.

6. Horaires et accueil

Pour toutes les formations les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation envoyée au Stagiaire au moins une semaine avant le démarrage de la session.

7. Devis et attestation



Pour chaque action de formation, un devis est adressé par l'association Crest Jazz au Stagiaire. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à l'association Crest Jazz par tout moyen à la convenance du Stagiaire : courrier postal ou email.

À l'issue de la formation, l'association Crest Jazz remet une attestation d'assiduité en formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un tiers financeur, l'association Crest Jazz lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation d'assiduité en formation peut être fournie au Stagiaire, à sa demande.

8. Propriété intellectuelle

L'association Crest Jazz est propriétaire de l'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires. À ce titre, le Stagiaire et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'association Crest Jazz. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Stagiaire et le Stagiaire en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

9. Confidentialité

L'association Crest Jazz et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents (fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme – papier, électronique, numérique, orale, etc.) et les informations auxquels ils ont accès au cours des différentes prestations ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'association Crest Jazz au Stagiaire.

L'association Crest Jazz s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les financeurs les informations transmises par le Stagiaire.

Cependant, le Stagiaire accepte d'être cité par l'association Crest Jazz comme Stagiaire dans ses listes de références internes et rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

10. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Des données à caractère personnel concernant le Stagiaire sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'association Crest Jazz.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel les concernant.

En particulier, l'association Crest Jazz conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

11. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Stagiaire et l'association Crest Jazz à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de



l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.

Date de dernière révision : septembre 2022